



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Avignon, le 23 février 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la Valorisation des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Didier GAILLARDON
Téléphone
04 90 27 76 28
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
didier.gaillardon
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : mutation des instituteurs et des professeurs des écoles par ineat direct non compensé – Rentrée scolaire 2012.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'intégration par ineat direct non compensé au titre de la rentrée scolaire 2012.

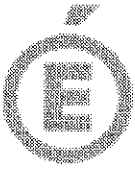
Date limite de réception des demandes à la direction académique de Vaucluse :

04 mai 2012

Les dossiers qui me parviendront après cette date ne pourront être pris en compte au titre de la prochaine rentrée sauf s'ils correspondent à des circonstances exceptionnelles dûment justifiées ou à des mutations professionnelles imprévisibles avant cette date.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite d'ineat dans le Vaucluse sous votre couvert, précisant l'adresse personnelle et le numéro de téléphone de l'intéressé(e) ;
- une promesse d'exeat, le cas échéant ;
- la fiche informatique de synthèse ;
- le barème des permutations informatisées.



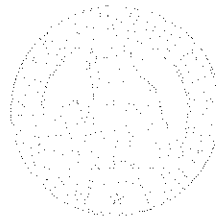
2/2

S'y ajouteront pour les demandes établies au titre du rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille (extrait de l'acte de mariage et pour chaque enfant l'extrait de l'acte de naissance) ;
- une attestation de PACS accompagnée de la photocopie de l'avis d'imposition commune de l'année 2010 ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année 2011 ;
- une attestation d'emploi du conjoint, datée de moins de trois mois, précisant la date de prise de fonction dans le Vaucluse et si l'intéressé(e) est toujours en poste.

Les personnels actuellement en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental qui se verront accorder un inéat dans le département de Vaucluse devront formuler, auprès de leur département d'origine, une demande de réintégration au 1^{er} septembre 2012.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité et me transmettre les demandes au fur et à mesure.



Bernard LELOUCH